

RELEVÉ DE DECISIONS

Nombre de membres**Séance du 21 mai 2024****en exercice:** 13

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 12

Sont présents: Catherine LEMAIRE, André LASCAUD, Anna COURTOIS, Emmanuel COURATIN, Emmanuelle ELLEOUET-HOCDE, Bernard

Votants : 12

BLANCHARD, Nathalie MARANDEAU, Barbara OSINIAK, Pascal ZARDET, Luc PORTENSEIGNE, Marcelline GABARD, Angélique POUPEE

Représentés :

Excuses :

Absents : Marie-Noëlle GENEST

Secrétaire de séance : Luc PORTENSEIGNE

Ordre du jour

- **Approbation compte-rendu**
Compte-rendu de la séance du 25 mars 2024 et du 23 avril 2024
- **Personnel – Elus-Administration**
Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections
- **Bâtiments**
Bâtiments Les Glycines : confirmation Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO)
- **Voirie**
Informations sur les travaux réalisés par le conseil départemental à venir sur le territoire communal et alentours
- **Finances**
Contact FM : contrat pour publicités complémentaires
Subventions de fonctionnement aux associations
Cautions pour prêt de matériel communal (tables, chaises)
SIEIL37 : renouvellement éclairage public rue des Mirligrolles
- **PLU – Urbanisme**
CCGR :
 - Révision allégée PLU communal
 - PLUi
- **Intercommunalité**
Syndicat Intercommunal à vocation multiple de la région de l’Escotais
SATESE 37 : modifications des statuts
Exposition « Ronsard au temps des Amériques »
- **Affaires Scolaires**
Sorties scolaires à venir
- **Bibliothèque**
- **Associations**
Programme culturel et de loisirs à venir
- **Agenda**
- **Affaires diverses**

Secrétaire de séance : Luc PORTENSEIGNE

Approbation des procès-verbaux de la séance du 25 mars 2024 et du 23 avril 2024

Pas de remarque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés valide les procès-verbaux du conseil municipal en date du 25 mars 2024 et du 23 avril 2024

Bâtiments

Bâtiments Les Glycines : confirmation Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Il a été décidé en date du 31 janvier 2024 par délibération n° DE_2024_005 à la majorité de lancer une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réhabilitation du bâtiment ancien hôtel/restaurant les Glycines situé au 5 place Jehan D'Alluye que la commune a décidé d'acquérir par délibération n°DE_2023_075 en date du 12/12/2023.

Une visite du bâtiment Les Glycines a été organisée avec les adjoints en date du 17 avril dernier et en date du 16 mai dernier avec tous les membres du conseil municipal.

Une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de 3 cabinets :EXCELLO Denis Clément, AVENSIA, TOKONOMA AGENCY » a été réalisée.

- Après analyse, le cabinet TOKONOMA AGENCY a été retenu pour un coût total HT à hauteur de 23 450.00€.

La prestation s'articule de la manière suivante :

1- phase préparatoire des études préliminaire

- Analyse des besoins et du contexte
- Positionnement des enjeux
- Estimatif planning global
- Estimatif coût phase d'études

2- Phase Esquisse

- Mangement des intervenants extérieurs pour l'édition des éléments graphiques préliminaires
- Edition d'une esquisse de projet
- Identification des zones pour le fléchage des subventions
- Validation du programme et des enjeux
- Corrections si besoins

3- phase Estimative

- Estimatif des coûts de travaux par lots
- Estimatif des coûts d'une Maitrise d'ouvre

4- phase Corrective

- Analyse des estimatifs
- Analyse budgétaire globale
- Validation des solutions envisagées
- Présentations aux élus

- Une première réunion de présentation de la prestation et de travail avec les membres du conseil municipal a été organisée avec le cabinet TOKONOMA AGENCY le mardi 14 mai 2024 à 18h30.

- Un COPIL (Comité de Pilotage) a été mis en place :
André LASCAUD (1er adjoint)
Barbara OSINIAK (conseillère municipale délégué à la communication)
Angélique POUPEE (conseillère municipale)
Anna COURTOIS (2ème adjoint)
Catherine CARAYOL (DGS)

- Une étude de faisabilité concernant le projet restaurant/hôtel les Glycines a été déposée auprès de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie).

Finances

Objet : Subventions de fonctionnement aux association exercice 2024 - DE 2024 037

Madame le Maire rappelle que la commission d'attribution des subventions aux associations s'est réunie en date du 15 mai 2024 afin d'étudier les dossiers de demandes qui ont été déposées telles que proposées ci-dessous :

Association	Demande 2024	Attributions 2024
Solidarité Neuillé-Neuvy	Subvention à déterminer	250.00 €
Don du sang (val de loir)	50€	50.00€
EPISODE	250 €	250.00€
Restaurants du Coeur	Subvention à déterminer	50.00€
FOYER Rural	500 € ou montant des factures	400.00€ + 100.00 si besoin dans l'année
Prévention routière	250€	100.00€
Pêche		150.00€
Pêche	250€	250.00€
GSPC	600€	400.00€
Tennis Pays de Racan	300€	200.00€
EMDEC	Subvention à déterminer	1 000.00€
ASPR Vétérans	1196 €	1 000.00 €
Carré des Arts	140€	140.00 €

Campus des métiers – CFA joué les Tours	80€ par apprenti	60.00 €
JSP (POMPIERS)	1100€	500.00 €
Aveugles de France	50-1000€	50.00 €
ACER	150€	150.00€
Expression corporelle	500€ ou prêt salle Beau Soulage avec chauffage du 13/04 et 12/10	Gratuité de la salle Beau Soulage€
Le Papillon s'Anime	300€	300.00€
TOTAL GENERAL		5 400.00€

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Madame le Maire suite à la commission d'attribution de subventions aux associations concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et/ou représenté,

VALIDE les propositions d'attributions de subventions aux associations telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet : Convention et caution pour le prêt de matériel communal aux particuliers - DE 2024 038

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie locale de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, suite aux demandes reçues en mairie, la mise à disposition de tables et de chaises appartenant à la commune aux particuliers (autres que les associations).

Le matériel sera mis à disposition auprès des particuliers de façon gratuite.

La personne réservant le matériel devra fournir une caution.

Le matériel devra être utilisé par la personne ayant réservé le matériel.

Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal.

Madame le Maire propose les cautions suivantes :

- pour le prêt de 6 tables : caution de 300€
- pour le prêt de 30 chaises : caution de 120€

Une convention de prêt de matériel communal sera mise en place et qui aura pour objet de régir les conditions de prêt de matériel municipal. Elle s'appliquera à l'ensemble du matériel figurant dans le « formulaire de mise à disposition du matériel communal » qui sera annexé à cette convention.

Il sera convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

Article 2 : durée de la convention

Article 3 : convention à titre gratuit

Article 4 : caution pour la mise à disposition

Article 5 : inventaire du matériel mis à disposition

Article 6 : propriété

Article 7 : responsabilités et assurances

Article 8 : résiliation de la convention

Article 9 : modification de la convention

Article 10 : Règlement des litiges

Madame le Maire invite les membres du conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,

APPROUVE les termes de la convention de mis à disposition de matériel communal ci-annexée ;

DECIDE de demander une caution en cas de détérioration du matériel emprunté comme indiqué dans la convention ci-annexée ;

AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

PLU-URBANISME

Objet : PLU : révision allégée n°1 - DE 2024 039

Vu le Code des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-57 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13 et R. 123-21 ;

Vu la délibération du la Communauté de Communes de Gâtines Racan prescrivant la révision allégée du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation en date du 15/09/2023 ;

Considérant que la Communauté de Communes de Gâtines Racan réalise une révision allégée du PLU de la commune de Saint Christophe sur le Nais dans le but de :

- *Permettre un projet d'aménagement d'habitations rue de la Fraisotière. En l'état, la zone N ne permet pas à travers son règlement graphique et écrit de donner bonne suite à un projet de construction de logements. La zone N doit donc évoluer avec l'extension de la zone UB, qui sera encadrée par une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation.*
- *Revoir la rédaction de l'OAP sectorielle n°1 – Avenue Eugene Hilarion, sur ses objectifs et ses principes d'urbanisation et d'aménagement.*

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces constitutives du projet, objet de la révision allégée ;

Considérant que le PV de synthèse des avis émis par les personnes publiques associées, les observations du public et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur n'impliquent pas de modification du projet de révision allégée du Plan Local de l'Urbanisme tel que soumis lors de l'enquête publique du 27 mars 2024 au 10 avril 2024 ;

Considérant que la révision allégée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;

Entendu l'exposé de madame le Maire rappelant les éléments qui président à la révision allégée du Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Saint Christophe sur le Nais ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,

EMET un avis favorable pour l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais ;

SOLLICITE monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gâtine Racan pour approbation au prochain conseil communautaire ;

AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Intercommunalité

Objet : SATESE 37 : modifications des statuts - DE 2024 040

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,

Vu la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de monsieur le Président du SATESE 37 en date du 29 mars 2024,

Entendu le rapport de madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,

EMET un avis favorable sur les modifications statutaire adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité,

AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Affaires scolaires

Les classes de PS-MS et GS-CP seront en sorties scolaires :

- ✓ jeudi 23 mai : visite chez un maraicher de Saint-Paterne-Racan
- ✓ lundi 10 juin : visite d'une chèvrerie de Neuillé-Pont-Pierre
- ✓ mardi 2 juillet : visite du moulin de Sarré près de Saumur.

Bibliothèque

Le 05/06 : Matinée Jeux de société organisée par la bibliothèque

Associations

Rappel du programme culture et loisirs :

Le 17 mai : résidence d'artiste Compagnie de Broc et de Plume à la salle socio-culturelle du Foyer organisé par la commune : Contes de Shakespeare

Le 20/05 : marché aux plantes organisé par l'EHPAD et l'association Le Papillon s'Anime

Le 31/05 : concert de musique groupe les Midshell place Jehan d'Alluye organisé par la commune

Le 02/06 : Fête de la pêche au château de la Roche-Racan organisé par le GIH Pays de Racan

Le 14/06 : suite à la seconde résidence d'artiste spectacle de la Compagnie de Broc et de Plume : 4 contes de Shakespeare

Le 15 et 16/06 : musique et patrimoine au manoir de Vaudésir et du Bas-Sion organisé par la commune

Le 22/06 : Kermesse à l'école organisée par l'APE

Prochain conseil municipal le 02 juillet 2024

Fin de séance 19h30